

Conseil communal du 27 Janvier 2020

POINT COMPLEMENTAIRE : Mise en place d'un groupe de travail avec un représentant de chaque parti pour rédiger une Charte éthique des mandataires

Chers membres du Conseil communal,

Le groupe Ecolo souhaite que le Conseil communal puisse concrétiser le projet de Charte éthique des mandataires, comme promis dans la Déclaration de Politique Générale 2018-2024. N'ayant vu de la part du Collège communal aucune initiative en ce sens, le groupe Ecolo propose la délibération suivante qui se veut constructive, participative et ambitieuse.

Hajib EL HAJJAJI
Chef de groupe Ecolo à la Ville de Verviers

Projet de délibération – Conseil communal du 27 janvier 2020 (séance publique)

POINT COMPLÉMENTAIRE – Mise en place d'un groupe de travail avec un représentant de chaque parti pour rédiger une Charte éthique des mandataires – Adoption.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-30 et L1122-34;

Considérant que, dans la Déclaration de Politique Générale 2018-2024, le Collège communal s'engage à : « *rédiger une Charte éthique des mandataires – applicable tant aux mandataires qu'aux fonctionnaires – et contenant un corpus de règles devant être respectées dans l'accomplissement des choses de la vie publique et à créer une Commission de déontologie communale, dont la mission sera de veiller au respect de la Charte éthique* »;

Par * voix contre * et * abstentions,

DÉCIDE :

Art. 1.- De créer un groupe de travail avec un représentant de chaque parti pour rédiger un projet de Charte éthique des mandataires ;

Art. 2. - D'adopter en séance publique du Conseil communal avant le 1^{er} juillet 2020 cette charte à l'issue du travail,
- en ayant recours à des personnes ressources et des experts
- en donnant la possibilité aux citoyens de faire des propositions et de déposer des amendements audit projet de Charte ;

Art. 3. - De charger le Collège communal et l'administration de l'exécution de la présente décision.